

UNITE REVENDICATIONS INDEPENDANCE SYNDICALE (URIS)

Quelle doit être notre orientation syndicale ?

Signer des accords avec le gouvernement ?

Ou exiger le retrait des contre-réformes ?

La FSU, notre fédération, prépare son congrès national fin janvier 2022. Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), nous sommes confrontés à une offensive brutale du gouvernement et à une dégradation jamais vue de nos conditions de travail et de notre statut :

1. la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) votée le 24/12/2020 instaure à grande échelle la précarité (« professeurs juniors », CDI de mission, et d'autres dispositifs) pour mettre un terme au recrutement sur statut de titulaire de la fonction publique d'Etat alors que les recrutements statutaires diminuent depuis des années ;
2. le financement exclusivement sur appels à projet remet en cause l'indépendance scientifique et les libertés académiques ;
3. les modifications de fonctionnement du Comité National de la Recherche Scientifique et des commissions scientifiques spécialisées des autres EPST préparent la suppression des clauses dérogatoires pour les chercheurs au statut de la fonction publique d'Etat ; les attaques contre le Conseil National des Universités (CNU) procèdent de la même politique ;
4. le RIPEC (régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs) institue un régime de primes individualisées dont le résultat est d'affaiblir toujours plus l'évaluation sur critères scientifiques par les pairs. Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la LPR, et prépare l'extinction de notre statut.

Dans tous les domaines de l'Education et de la recherche, le gouvernement s'attaque aux statuts des personnels. Lors de « concertations » qui se substituent aux véritables négociations entre gouvernement et syndicats, le gouvernement a pour stratégie les « accords de méthode ». Il s'agit d'un véritable chantage, basé sur la promesse de maigres financements afin de tenter de masquer l'essentiel, c'est à dire les atteintes aux statuts et garanties collectives. C'est ce à quoi nous avons d'ailleurs été confrontés avec le protocole « accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières » dans le cadre de la LPR, et aussi le RIPEC : à chaque fois, le gouvernement propose de signer un accord de ce type, sollicitant ainsi les organisations syndicales à s'associer à la mise en œuvre de ces attaques.

Ainsi, une « concertation » est en cours pour instituer une « **protection sociale complémentaire** » (PSC), qui serait obligatoire. Sous couvert d'une aide de 15€/mois, versée uniquement aux agents actifs titulaires, afin de cotiser à une complémentaire santé (mutuelle ou assurance) agréée par le gouvernement, **la solidarité intergénérationnelle** entre travailleurs et retraités, principe fondateur de la Sécurité sociale de 1945, **serait brisée** et les **remboursements limités à un « panier de soin »** qui ne peut que diminuer au fil des années. Pour pouvoir bénéficier d'une couverture correcte des soins médicaux, une sur-cotisation serait même envisagée ! C'est une nouvelle attaque contre la Sécurité Sociale. **La FSU ne doit pas signer cet accord.**

Alors comment aborder le congrès de la FSU de 2022 ? Nous considérons qu'au-delà des frontières parfois artificielles entre « tendances » des positions communes doivent être défendues.

Ainsi, à Marseille, lors de son déplacement médiatique, Macron a lancé son plan « École d'avenir à Marseille », prévoyant le recrutement des personnels par les directeurs d'école en fonction de projets d'école définis localement: c'est un véritable éclatement et une dénationalisation de l'école, qui organise une attaque contre le statut des enseignants. L'unité de toutes les organisations syndicales, avec le SNUipp-FSU, s'est forgée pour exiger l'abandon immédiat de ce plan. Certes, la FSU soutient la demande d'abandon du plan Macron à Marseille. Mais comment comprendre alors qu'elle ait refusé de demander le retrait du projet de loi Rilhac qui organise la même chose à l'échelle nationale ?

Le mandat de la FSU doit être clair : contribuer à unir les syndicats de la FSU sur :

5. le retrait des attaques contre l'ESR, ses personnels et leurs statuts (LPR, RIPEC,...)
6. l'embauche de personnels de toutes catégories sur statut de titulaires de la fonction publique d'Etat.
7. l'augmentation massive des crédits de soutien de base des laboratoires, afin de permettre le financement des recherches non finalisées.

8. en finir avec la multiplicité des tâches administratives qui engorgent la durée de travail au détriment du travail de recherche.
9. l'annulation des frais d'inscription des étudiants étrangers hors Union Européenne.
10. la défense de la Sécurité Sociale : non à la signature de l'accord sur la PSC et retrait définitif du projet de réforme des retraites.

Bien que n'étant pas partisans du fonctionnement « en tendances », ainsi que nous le pratiquons depuis longtemps dans le SNCS, nous ne sommes pas indifférents à la vie de la fédération, la FSU, à laquelle notre syndicat appartient. Pour le prochain congrès de la FSU de 2022, nous considérons que le programme de la liste URIS (Unité-Revendications-Indépendance syndicale) est celui qui permet réellement de renforcer notre fédération et ses syndicats. C'est pourquoi, nous vous appelons à voter pour la liste URIS.

Jean Dubessy, Konstantinos Termentzidis, Bernard Veyssière